

CRÉON

Le périscolaire s'active

APPRENTISSAGE Actuellement, 374 enfants des écoles de la commune suivent les quelque 24 temps d'activités périscolaires. Une diversité voulue et développée par la mairie

KAREN BERTAIL
gironde@sudouest.fr

« **L**a semaine dernière, rappelez-vous, on a élu un président. Louka, je crois que c'était toi. Tu dirigeais l'île déserte sur laquelle vous aviez tous atterri sans adulte. Et concernant le pouvoir exécutif vous vous souvenez de quoi ? », interroge, Inès Monneau-Louit, juriste dans l'association Info Droits lors de son atelier.

« C'est le pouvoir d'exécuter quelqu'un ? », tente un jeune. « Pas du tout non », lance-t-elle esquissant une moue amusée avant de définir simplement le terme.

Hier, ils étaient une dizaine d'élèves de CM1 et CM2 à suivre, pendant une petite heure, ce temps d'activités périscolaires (TAP) intitulé Initiation au droit. Ils ont notamment vu les notions de respect et ont mimé quelques exemples d'infractions.

Créon est précurseur dans la mise en place des TAP. « Dès 2013, nous avons appliqué cette mesure voulue par le gouvernement », se souvient le maire, Pierre Gachet. « Deux ans plus tard, 301 élèves sur 312 scolarisés à l'école primaire Albanie-Lacoume et 73 des 74 enfants de l'école maternelle publique Alice-Delaunay participent aux activités », détaille Hélène Mondeteguy, responsable du service enfance et jeunesse.

Hip-hop, échecs, design...

Les TAP sont répartis entre 13 h 30 et 14 h 20 pour les élèves de l'école primaire et de 13 h 30 à 14 h 05 pour ceux en grandes sections de maternelle, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Parmi les activités proposées aux enfants, on retient l'anglais, le hip-hop, les échecs, les arts visuels, les arts plastiques,



Juriste dans l'association Info droits, Inès Monneau-Louit donne, de manière ludique, une initiation au droit à une dizaine d'enfants. PHOTO K.B.

l'initiation au droit, au patrimoine avec un guide, au design carton, aux sciences de la terre, à l'informatique mais aussi un atelier intitulé graines de potager au jardin municipal. Une diversité assumée par la municipalité qui s'appuie sur un vaste tissu associatif.

« Une trentaine d'adultes, membres d'associations ou personnel communal, encadrent ces moments. Plus d'une dizaine d'associations sont aussi sollicitées, glisse le maire. En octobre prochain, on compte mettre en place une nouvelle activité : l'initiation à la clarinette. » Après avoir laissé

le choix des activités au libre arbitre des enfants la première année, la mairie a décidé de se charger directement de la répartition. « Nous faisons des groupes de 18 élèves en moyenne et leur attribuons une activité. Ils la suivent pendant 3 à 6 semaines avant de passer à une autre. Pour un cursus continu à Créon, ils auront vu tous les TAP », annonce la responsable.

48 euros par enfant

La municipalité a pu quantifier le coût des TAP, précise Pierre Gachet : « Sur l'année civile 2014, la mairie a consacré : 83 000 euros. La CAF nous a aidés à hauteur de

13 600 euros et l'État 48 000 euros. Résultat, il reste à la charge de la commune 48 euros par enfant et par an en partie financés par une légère augmentation des impôts. »

Des économies au sein de la municipalité sont aussi réalisées : « On évite d'imprimer en couleur, on ne renouvelle pas tout le personnel communal qui part à la retraite ». Il poursuit : « Beaucoup de maires crient que ça les ruine, je ne partage pas leur analyse. Alors c'est vrai que nos fossés seront peut-être moins propres, mais on fait tous les efforts pour que les TAP réussissent ».